

CABINET DU MAIRE

Nos références :

Votre correspondant : Loïc MICHEL
lmichel@ville-laon.fr - 03 23 22 86 04

Objet : 4 jours de Dunkerque

4 JOURS DE DUNKERQUE

Information aux riverains,

Madame, Monsieur,

La Ville de Laon accueille les 4 jours de Dunkerque, compétition internationale de cyclisme, le mercredi 17 mai 2023.

Événement majeur de nos manifestations, son bon déroulement dépend en grande partie de votre indulgence, notamment au niveau de la circulation et du stationnement.

Je sollicite ainsi votre tolérance en vous demandant de bien vouloir respecter les modifications suivantes :

- Le **stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit et réservé aux organisateurs et participants de la course, **promenade de la Couloire Guy Sabatier** du mardi 16 mai à 19^h au mercredi 17 mai à 20^h ou jusqu'à la fin du nettoyage.
- Le **stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit **rue Nestor Gréhant, rampe Saint-Marcel, avenue Gambetta, rue Eugène Leduc** (dans sa partie comprise entre la rue Roger Salengro et la rue Fernand Thuillart), **rue Scheffer et rampe d'Ardon, le mercredi 17 mai de 12^h à 17^h** où fin de la manifestation.
- La **circulation** des véhicules de toute nature sera interdite sur l'ensemble du parcours : **route départementale 750, rue du 2^{ème} régiment de Dragons, rue Daniel Tarpin, rond-point des Cisterciennes, rue Nestor Gréhant, rond-point Winchester** (sur une voie allant de la rue Nestor Gréhant vers la rue Jean-Baptiste Lebas), **rue Jean-Baptiste Lebas, rampe Saint-Marcel, avenue Gambetta, rond-point du Bleu de France, rue Mont de Vaux, rue Eugène Leduc, rue Fernand Thuillart, rue Scheffer, rond-point des Anciens Combattants d'Afrique du Nord** (sur une voie menant de la rue Scheffer à la rue Condorcet), **rue Condorcet** (dans sa partie comprise entre le rond-point des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et la rue Timbaud), **rue Timbaud, rond-point Jules Verne, rue Marcel Levindrey et rue Arsène Houssaye** (dans sa partie comprise entre la rue Marcel Levindrey et la rampe d'Ardon), **le mercredi 17 mai de 15^h à 17^h** ou fin de la manifestation et seront réouvertes progressivement après le passage de la course.
- La **circulation** des véhicules de toute nature sera interdite **rampe d'Ardon, promenade de la Couloire Guy Sabatier et allée Jean Martinot, le mercredi 17 mai de 15^h à 17^h** ou fin de la manifestation et seront réouvertes sur ordre des organisateurs.

- L'ensemble des rues, voies et parkings adjacents au parcours seront barrés à leur extrémité avec ce dernier le **mercredi 17 mai** de **15^h** à **17^h** ou fin de la manifestation et seront réouvertes progressivement après le passage de la course.

- Les signalisations et pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la Ville de Laon.

- Tout véhicule qui ne se conformerait pas aux prescriptions du présent arrêté, sera puni d'une **contravention de deuxième classe**. La **mise en fourrière du véhicule** pourra être prescrite et exécutée aux frais de son propriétaire.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération dévouée.



Eric **DELHAYE**

Maire de LAON